

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.80
L'abonnement à l'avenir sera payable à l'échéance du premier semestre.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI

O. BEGIN, Editeur-Propriétaire.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes... \$ 0.20
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix... 0.50
Pour chaque ligne au-dessus de dix... 0.05

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées franco à O. BEGIN, Editeur-Propriétaire.

ARRIVÉE DU CITY OF PARIS.

GUERRE INEVITABLE!

ABANDON DU PROJET DE CONFÉRENCE!!

Les chances de paix sont évanouies.

On s'attend que la Prusse va déclarer la guerre immédiatement.

New-York, 16.—Le vapeur City of Paris, de Liverpool le 6 juin, et de Queenstown, le 7, est arrivé ce matin.

Il est pleinement confirmé que le projet de conférence est abandonné par suite des demandes de l'Autriche, qui ont été regardées par l'Angleterre, la France et la Russie comme l'équivalent d'un refus.

Toutes les négociations ont été rompues et abandonnées par les Puissances neutres; il ne reste plus maintenant aux puissances armées que de négocier entre elles-mêmes, ou commencer la guerre.

Le London Times dit que toutes les chances de paix se sont évanouies. Il croit que les premiers coups seront portés sur l'Elbe et dans les duchés, mais que la principale intention de l'Autriche est de s'assurer la possession de la Silésie.

Le Daily News croit que les apparences indiquent que la déclaration de guerre, ou la première démonstration, qui en sera l'équivalent viendra de la Prusse.

Le gouvernement Prussien a adressé une circulaire aux Puissances neutres, accusant l'Autriche d'une violation flagrante des traités, en refusant à la Diète la question du Holstein.

La Prusse a également adressé un protesté à l'Autriche, déclarant que les mesures que celle-ci proposait à la Diète étaient une violation du traité de Gastein, mettaient de côté la question des Duchés et rétablissaient les deux puissances dans la position que leur avait assignée le traité de Vienne.

Une circulaire autrichienne déclare que l'Autriche observe la convention de Gastein jusqu'à ce que la question des Duchés soit réglée définitivement. Elle ne veut enlever à la Diète que pour arriver à ce règlement.

De toutes parts, les préparatifs de guerre se poursuivent sur une grande échelle. L'Espagne va augmenter son armée de 85,000 hommes.

M. de Girardin, rédacteur en chef de La Liberté, a parlé avec le prince Napoléon que la paix suivrait la conférence. La gazette consistait en un dîner servi pour 24 invités.

AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Toutes les villes importantes d'Allemagne sont en proie à la consternation. La mobilisation se poursuit sur une échelle considérable, et les maisons de commerce restent vides de leurs employés, de leurs chefs, rejoints pour le service du pays.

La Bavière vient de mettre sur pied 120,000 hommes, la Saxe, le Wurtemberg, les deux Hesse et tous les petits Etats arment avec une fébrile activité; on dirait que la guerre éclatera au premier jour.

La Bourse de Francfort est depuis deux ou trois jours arrêtée dans la baisse qu'elle a si vigoureusement conduite depuis un mois et demi. Les prix sont tellement avilis, qu'il n'y a guère à espérer qu'ils s'échappent encore. Et cependant, dit un correspondant, il y a chaque jour des faillites nouvelles qui amènent des titres sur notre marché. L'argent se raréfie. La Banque s'est vue forcée d'élever le taux de son escompte à 7 0/0 et elle ne pourra s'arrêter là.

A Berlin, dans le monde financier, on ne croit plus que la paix soit possible. On s'attend à l'ouverture des hostilités. Chacun, du reste est tellement fatigué des malheurs du commerce, de la ruine du pays et de la déolation générale, qu'on demande à grands cris une révolution; Hélas! c'est la guerre! et une guerre qui durera peut-être longtemps.

Les caisses publiques sont vides en Prusse et les finances du pays, comme celles des particuliers, n'ont plus le caractère d'ordre qu'elles avaient antérieurement.

A Berlin comme à Cologne, Düsseldorf et les autres villes du premier ordre, les valeurs les plus sûres sont offertes à vil prix et ne peuvent pas trouver preneurs. La confiance a disparu. L'escompte est à 9 0/0 à la Banque royale et dans le commerce on trouve à placer de l'argent au-dessus de ce taux! Les lois de l'usure ont été suspendues pour un an. Ce fait seul vous fera juger où nous en sommes!

Les embarras de M. de Lamartine.

On écrit de Paris, le 22 mai :

On s'est occupé ces jours derniers au conseil des ministres, d'une pension viagère à servir de M. de Lamartine, en payant ses dettes. M. de Lamartine abandonnerait à l'Etat ses propriétés, ses revenus, créances, valeurs mobilières de toute nature; il lui serait alloué une pension viagère de quarante mille francs, que le Corps législatif voterait.

Voici quelle est la situation de M. de Lamartine affirmée par lui : Ses deux propriétés

valent un million et demi et ses autres valeurs un million. En dehors, il possède, dit-il, les quarante mille francs de rente qu'on lui offre et elles sont à lui en toute propriété. Or on ne lui propose quarante mille francs qu'en rentes viagères. En sus de ses propriétés, et de ses valeurs mobilières, de ses quarante mille francs, il reste à M. de Lamartine le produit de ses Entretiens mensuels, qui est considérable, mais qui, étant éventuel, est laissé par le gouvernement à part des offres proposées à l'acceptation du poète.

Dans la pensée de l'Etat, avec l'actif total il y a de quoi payer les dettes, mais il ne restera rien au-delà : la rente viagère serait un pur don.

Décidé à ne pas accepter la rente viagère, M. de Lamartine va, dit-il, sortir de France pour n'y jamais revenir; il a jeté ses vues sur la Sicile.

Il laissera derrière lui trois cent mille francs de dettes, sans autre garantie de paiement que ses chances d'avenir à savoir : les quarante mille francs qu'il posséderait le produit de sa plume. Pourquoi n'en va-t-il? Pour se soustraire aux morsures des sommations, des assignations, des oppositions de quelques créanciers, car la plupart le laissent tranquille. Ce sont des vigneronnes du Maconnais, qui lui ont vendu du vin et qu'il paie quand il peut. Si tout le monde s'engage à ne le plus persécuter, il restera.

C'est pour le soustraire aux persécutations, pour payer les dettes criardes de 300 mille francs, comme les autres que le gouvernement fait l'offre de tout solder, en servant la rente viagère de quarante mille francs.

Et pourquoi donc M. de Lamartine n'accepte-t-il pas les offres que M. Rouher, de la part du gouvernement, je devrais dire de l'empereur, est venu lui faire? Pourquoi? Parce qu'il a pensé à sa nièce, qui du vivant de Mme de Lamartine, et plus encore depuis sa mort, est son Antigoné. Faible de santé, souvent souffrante non seulement elle tient le salon de son oncle avec un charme inexprimable, mais elle ouvre ses lettres, y répond, est mêlée à toutes ses affaires, petites et grandes. C'est le répertoire vivant de son passé et du présent, et l'œil ouvert de l'avenir. M. de Lamartine, un de ses devoirs, n'est d'autres devoirs de famille, des dettes de cœur, des dettes d'honneur. Il ne peut s'habituer à la pensée que toutes ces choses saintes, non satisfaites, iraient s'envelopper avec lui dans la mort.

Je ne vous ai pas dit, dans la situation de M. de Lamartine, le plus étonnant.

En relevant toutes les sommes qu'il a payées depuis le coup d'Etat il vient de trouver le chiffre (enormissime de cinq à six millions. Il remerciait M. Mirès, il y a quelques jours, de lui être venu en aide dans ses temps les plus difficiles en se faisant son éditeur. M. de Lamartine évaluait à 300,000 fr. les sommes par lui touchées de M. Mirès; celui-ci, avec sa présence d'esprit admirable, sa mémoire de banquier si longtemps en liquidation, lui a fait une addition de six cent quatre-vingt mille francs, auxquels ne manquant ni la fraction en francs ni celle en centimes, que j'ai oubliées. Voilà bien près de 700,000 francs. M. Mirès était le Citoyen-roi. Les Entretiens rapportent, par année à M. de Lamartine, depuis dix ans, 150,000 francs. Les quarante volumes de son édition complète, déduction faite des frais d'impression (M. de Lamartine est lui-même son éditeur), ont donné quelque chose comme un million. Le succès des Confidences a été prodigieux. La Vie de Lord Byron et le roman devenu opéra comique de Fior d'Alca ont été publiés en feuilleton à des chiffres de produit considérables. La terre de Milly vendue de 5 à 600 francs; 700 mille francs prêtés par le Crédit foncier sur les terres de Moncaze et de Saint Point; 7 à 800 mille francs, tirés à des loteries, complètement, si l'on compte bien, une somme équivalente au chiffre indiqué. M. de Lamartine a récolté jusqu'à présent, sur ses terres, des centaines de pièces de vin qui lui ont servi en outre à faire face à ses terribles engagements. Lancé dans la voie des emprunts depuis trente ans, se procurant des fonds à toute espèce de taux pour payer des soultes à ses cohéritiers et des intérêts, lesquels engendraient les intérêts des intérêts, il s'est trouvé débiteur de millions, lui propriétaire foncier n'ayant jamais fait une spéculation d'un centime et vivant depuis ces trente ans dont je parle avec une économie dont tous ses amis peuvent se porter garants.

Dans son logement, sa nourriture, son vêtement, ses dépenses de détails ils n'y a absolument rien à retrancher. On lui reproche quoi de donner à dîner à la campagne à des amis qui vont le visiter le dimanche. J'affirme que ses dîners de campagne comme ceux de Paris sont les plus simples du monde. Quand on ne sait plus que dire, on remonte au voyage d'Orient, à 1831. M. de Lamartine peut prouver que ce voyage n'a pas coûté au-delà de 100,000 fr. et qu'il a son retour il a trouvé dans sa caisse 150,000 fr. provenant de la fortune de Mme de Lamartine, venus d'Angleterre et se trouvant intacts. Le voyage d'Orient n'a été qu'un succès goudronné et a produit un beau livre dix fois réimprimé.

Sans un procès perdu en Angleterre il y a six mois, M. de Lamartine paierait les 30 mille francs qu'il reste devoir, et vivant tranquille dans son petit appartement de la rue de la Ville d'Orléans.

Le loyer de ce petit appartement à cette époque de cherté était de 2 à 3,000 fr. C'est un rez-de-chaussée des trois plus petites pièces qui se puissent voir, surmonté d'un étage de

même dimension, au fond d'un cour, et par delà lequel règne un jardin de quelques mètres. Voilà le luxe de M. de Lamartine. Bien loin de en être réduit à cette condition modeste par besoin d'économie, il fut si heureux de son petit logement, lorsqu'il en vint prendre possession il y a quinze ans, qu'il nous raconta, lui dont les yeux s'étaient mouillés des plus beaux sites de l'univers, et il n'avait pas dormi de la nuit, rien que pour le plaisir de descendre de la chambre à coucher qui lui sert de cabinet à son petit jardin. Ses amis de tous les soirs autour de lui, la douleur de lui voir quitter cette modeste demeure pour aller mourir sur la terre étrangère lui, ce grand poète qui a su être quand il a fallu, un si grand citoyen qu'il devint un grand homme? celui qui fut un grand homme au profit d'une nation, cette nation à elle le droit si occupé qu'elle soit de l'oublier.

Ce que j'ai dit au commencement de cette lettre prouve que le gouvernement de Napoléon III ne l'oublie pas.

(De L'Orléans)

Nous extrayons d'une lettre privée de notre jeune artiste canadien, M. Dominique Ducharme, les passages suivants que nos lecteurs parcourront sans doute avec intérêt. Cette lettre est datée de Paris le 30 mai dernier.

Mon cher ami,

Quant à moi, je me porte à merveille, je travaille à mes études avec une nouvelle ardeur; car j'ai hâte de retourner au pays avant l'hiver prochain pour m'y établir définitivement, et pour faire profiter mes élèves de la bonne méthode que j'ai acquise au Conservatoire, sous la savante direction de M. Marmontel, mon professeur.

Avant mon départ, j'ai l'intention de l'envoyer deux ou trois compositions des principaux concerts de la grande capitale. Aujourd'hui, je me propose de vous offrir une soirée musicale qui, je crois, n'est pas encore donnée le 11 mai dernier chez l'illustré Rossini, à l'occasion d'un voyage en France du célèbre pianiste Liszt, maintenant religieux. Comme depuis deux ans, j'ai l'insigne faveur d'être admis dans les salons du Maestro, je m'y rendis un des premiers. Quelques personnes seulement étaient arrivées, c'étaient : Messieurs Berryer, le glorieux et l'orgueilleux du Barreau français, Carafa, Gustavo Doré, Liszt et quelques dames. Je présentai comme d'habitude mes hommages à madame Rossini et allai saluer le Maestro qui me tendit la main avec sa bienveillance accoutumée.

En attendant les invités, l'illustré Maître se mit au piano, ce qui lui arrive assez rarement en société, et parodia la musique d'Offenbach; il y réussit si bien que Liszt et Carafa s'en tenaient les côtes. En effet, il y avait tant de bizarrerie, d'originalité, de rythme, de dissonances, qu'Offenbach lui-même en eût été émerveillé. Ces dissonances qui semblaient choquer de prime abord, étaient piquantes de curiosité, vous faisant l'effet d'un excès d'embarras; on était tout oreille, comme tu le penses bien; c'était l'épreuve, et chacun de se dire : comment en sortira-t-il? Mais l'incertitude fit place à l'enthousiasme quand arriva la savante terminaison d'accords, que lui seul était capable de concevoir.

Toutes les personnes qui ont eu l'honneur de l'entendre exécuter, s'accordent à dire qu'il joue admirablement bien du piano, et que son jeu est d'une délicatesse remarquable, bien que son doigté lui soit personnel.

Il était à peine neuf heures et demie, que le salon était au complet; et je t'assure que le beau sexe aux brillantes toilettes n'y faisait pas défaut. Je distinguais entre autres dames : La Baronne de Rothschild, Mesdames de Grand Val, Azévedo, Nilsson, Arnould Plecié et Guzon du théâtre Français, sans compter d'autres illustrations dont les noms m'échappent en ce moment. On remarquait aussi parmi les hommes : le Prince Poniatowsky, Messieurs Berryer, de St. Georges, Gustavo Doré, Réber, Carafa, Emile Olivier, le comte Pillet Will, Schulhoff, Ravina, Diemer, Planat, etc. etc.

M. Diemer, pianiste très distingué de l'école Marmontel, ouvrit la séance par deux morceaux de piano inédits de Rossini qui furent merveilleusement exécutés.

Mlle Nilsson, une des fleurs du théâtre Lyrique, chanta un air de "Robin des Bois" de Weber, où elle joignit au talent qu'on lui connaît, une voix vraiment s'éraphique, et c'est peu dire que son succès fut couvert d'immenses applaudissements.

Le Sème morceau était un duo du Don Juan de Mozart. "La et darem lo mano" divinément interprété par Mlle Nilsson, qui fut ravissante de grâce sympathique, et Dell-Sellé, premier baryton de l'Opéra Italien. Cet artiste, hors ligne, a chanté avec un talent si exquis, et une simplicité de rythme si parfaite qu'il a excité une salve de bravos prolongés et ils étaient bien mérités; je ne crois pas qu'il soit possible de mettre plus de perfection dans l'art mélodique. A la demande de quelques dames, M. Diemer, qui je nommerai à juste titre le pianiste favori de Rossini, exécuta sur piano : le Boléro Tartare, et, si je ne me trompe pas, "Souvenir sur l'ancien régime". Ce sont deux perles inédites de l'inépouissable génie du Grand-Maître. L'abbé Liszt était tout oreille et s'exclama à chaque instant : "comme c'est

beau, comme c'est ravissant; il paraît qu'il n'était pas moins satisfait du pianiste, car voici ses propres expressions : "c'est superbe, voilà qui est exécuté en maître et supérieurement interprété." En effet M. Diemer se révélait le grand pianiste et digne élève de Marmontel que l'abbé félicita en termes les plus flatteurs sur sa savante exécution; ici l'auditoire allait de surprise en surprise, l'enthousiasme était à son comble; je crois que jamais artiste n'a reçu une ovation pareille, par un jury aussi compétent.

A la suite d'un intermède, pendant lequel j'eus le plaisir de m'entretenir avec l'abbé Liszt, dont la conversation me parut aussi simple que sympathique, M. Dell-Sellé chanta, avec la belle méthode de son père, un air de l'opéra de Figaro dans le Barber de Séville, où il fut admirable d'originalité et d'esprit.

Pour faire diversion, M. Angelo nous fit entendre sur harmonium, quelques-unes de ses compositions qui furent justement appréciées. Pour bien juger de l'effet incontestable que ce bel instrument produit dans les soirées, il serait à désirer qu'on en introduisit l'usage chez nous, ce serait certainement une amélioration ajoutée à nos concerts.

Enfin, Mlle Nilsson chanta l'Ave Maria de Gounod avec un triple accompagnement de piano, harmonium, violoncelle, par messieurs Diemer, Angelo et X\*\*\*, ce morceau eut un succès au-delà de toute expression : Ce fut le couronnement de la soirée.

Quant à l'abbé Liszt, on peut dire qu'il a causé le désappointement de plus d'une de ces dames qui étaient venues dans l'espoir d'admirer le Paganini du piano : Elles ignoraient sans doute que le célèbre virtuose ne joue plus en public, sauf dans de petits comités de famille.

Cette soirée, comme d'habitude, était présidée par madame Rossini, dont chacun admirait la grâce et la distinction avec lesquelles fait les honneurs de ses salons.

Quant au Maestro, il conserve toujours l'esprit aimable et satirique de ses je mes années, et s'il a abandonné la scène lyrique, on peut dire qu'actuellement il fait ses délices de composer pour le piano. Inutile de te dire que chaque fois que tu es présent, tu es sûr de voir de mélodie comme d'originalité.

M. Carafa, un des grands maîtres de l'école italienne, l'inséparable ami du Maestro, m'a souvent dit qu'il ne concevait pas où Rossini allait chercher toutes ces hautes pensées musicales, et il finit par croire qu'il possédait la science infuse.

La longueur de ma lettre ne me permet pas de t'entretenir plus longtemps; le trop court de trop peu est un défaut. Puisse cet entretien t'avoir intéressé, c'est du moins le désir de celui qui te sert amicalement la main.

DOMINIQUE DUCHARME.

TELEGRAPHIE GENERALE.

(Dépêches spéciales du Pays.)

Albany, 12 juin.

Le Sénat s'est assemblé à midi. On donne lecture de la proclamation du gouverneur appelant le Sénat en session extraordinaire pour entendre les accusations portées contre le juge du comté d'Oudida.

New-York, 13.

Le procès du Major Goe, ci-devant commandant de la prison rebelle de Salisbury, continue encore à Raleigh, et ne sera pas fini avant deux mois. Les dépenses de ce procès sont estimées à \$250,000.

L'excitation fébrile en cette ville est finie. On suppose que les fédérés vont maintenant adopter le plan de Stephens et que les deux factions vont se réunir autour du centre.

New-York, 13.

Une adresse du gén. Santa Anna au peuple du Mexique a été publiée ici ce matin. Le général définit sa position vis-à-vis l'état actuel de la litique mexicaine et au sujet des rumeurs sur son dévouement à Maximilien. En aucune manière il s'est compromis avec l'Empire; il appartient corps et âme à la république mexicaine; il espère que les mexicains vont s'unir pour chasser l'usurpateur, et il offre à leur cause ses services. Il déclare une impossibilité, une monarchie au Mexique; toute son ambition c'est de restaurer la république.

La correspondance mexicaine du Herald dit : Le gouvernement impérial ne sera pas abonné sans un rude combat. L'élément français de l'armée est si faible que sa disparition ne rendra pas meilleure la position des républicains.

On rapporte que des puits d'huile extrêmement abondants ont été percés à Tchamtepec.

San Francisco, 14.—Les nouvelles féniennes du Canada ont causé beaucoup de sensation ici : 2 vaisseaux de guerre et 2 canonnières ont reçu ordre de croiser devant le port.

Des avis de la Nouvelle-Zélande nous apprennent qu'une éffroyable tempête et une inondation ont fondé le 1er avril sur Auckland. 9 vaisseaux ont péri. Pertes \$100,000.

Le Féniénisme.

Essayer de calculer le nombre de lignes qui se sont écrites sur cette immense petite question serait imprudence; il est assurément plus facile de la résumer, puisque tout ce travail peut être concentré dans l'examen de la source de cette fameuse illusion féniénienne, de ses moyens

d'action et du fiasco qui vient de lui donner le coup de grâce en Amérique.

Pendant les jours d'agitation que nous avons vus; au moment où un malentendu ou une maladresse regrettable étendit un trop grand nombre de victimes sur le champ de mort, il eut été difficile sans doute de dire ce que nous devions penser de l'invasion illusoire dont la Province était l'objet. Tout en considérant à ceux qui ne voient pas les choses du même oeil que nous, que le gouvernement des Etats voisins n'aime pas l'Angleterre et ne serait peut-être pas fâché de trouver une occasion d'entremer des hostilités dont nous serions les frais et dont nous serions probablement le prix, il nous était absolument impossible de supposer un engagement de la Grande-Bretagne avec le Canada.

Nous ne sommes pourtant pas prêts à dire que la situation soit parfaitement tranquille; le danger ne peut plus venir directement des fédérés féniéniques, nous sommes désormais à l'abri de leurs tracasseries, nous l'espérons; mais qu'on ne l'oublie pas, la position réciproque faite aux Etats-Unis et à l'Angleterre par la question Alabama, celle des pêcheries et peut-être aussi un peu par le souvenir de l'affaire du Trent; est loin d'être rassurante pour nous.

Personne n'ignore que s'il y a jamais une lutte entre ces deux puissances, le Canada servira de champ de bataille; d'un côté de nous ce que le Procureur-Général du Bas-Canada promettait à la métropole l'an dernier.

Il fut un instant rompu l'entente pour que les chambres américaines eussent suspendu les lois de la neutralité; mais des télégrammes officiels de Washington virent immédiatement rendre la confiance et la sécurité. Le comité des affaires étrangères dissuadait, ne se prononça pas pour la suspension des lois de la neutralité.

Une question difficile nous reste encore à résoudre; que fera le gouvernement américain des deux cents soixante prisonniers fédérés qu'il a actuellement sous garde?—Unra-t-il de régner? ou se débarrassera-t-il pas plutôt à l'étranger?—Ces deux questions, pour régulariser, pourraient renaitre et puiser de nouvelles forces dans le sang des victimes?—Nous espérons qu'il en sera ainsi. Si nous parlons de la sorte, ce n'est pas que nous désirions éviter à nos compatriotes illuminés des châtimens mérités, c'est simplement dans l'intérêt de la paix et de la sécurité publique.

En attendant les événements nous croyons devoir conseiller à nos compatriotes le calme de l'esprit; nous osons croire que le mouvement des affaires un moment paralysé, reprendra sa vigueur. C'est notre vœu le plus ardent.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF.

Ottawa, 15 juin.—M. Price présente un bill pour faciliter les transactions des syndics du chemin à barrière de la rive Nord.

M. Ross propose une adresse demandant un état des dépenses encourues pour les édifices publics érigés en cette cité. Adopté. M. Guévremont demande les papiers relatifs à certains procédés des commissaires du Havre de Montréal. Adopté.

M. Read demande les ordres en conseil relatifs à l'importation du bétail en cette province.

M. Belleau demande des explications sur les derniers changements ministériels.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Ottawa 15 juin.—L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Les bills suivants furent introduits et lus une première fois.

M. McGee : Pour amender le chap. 34 des Statuts Refondus du Canada touchant les brevets d'invention; M. Poulin.—Pour annexer à Ste. Marie de Monnoir certains rangs de Ste. Angèle.

M. McKenzie :—Pour régler les moyens de sortir librement des bâties publiques.—

M. DeNiverville : Pour amender le ch. 70 des Statuts Refondus du Bas-Canada touchant les compagnies à fonds social, pour la construction des chemins et autres ouvrages.

M. Rankin :—Pour autoriser l'émission de lettres patentes d'invention à Arthur Rankin pour un nouveau moyen de chauffage, inconnu jusqu'à aujourd'hui, dont il a acquis la connaissance en l'achetant de l'inventeur.

Le Col. Haultain :—Pour la continuation dans un temps limité, l'acte autorisant l'emploi des services des pensionnaires militaires comme force de police locale, et pour autres fins.

M. Poulin : Pour amender l'acte des inspecteurs de bois.

Le proc. gén. Cartier.—Bill relatif au Code Civil de Procédure du Bas-Canada.—Bill relatif à la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

M. H. Dorion :—Bill pour avoir les inventions comprises et annuées dans certains cas dans le Bas-Canada.

L'hon. M. Galt fait motion que la Chambre se forme en comité, mardi prochain, pour considérer quel moyen prendre pour indemniser le gouvernement des dépenses extra qu'il a été obligé de faire pour le maintien de la force active.—Adopté.

Les ordres du jour ayant été appelés, les ex-